

# OR EN CASH

## Règlement du jeu « TRESOR EN CASH »

### **ARTICLE 1 : SOCIETE ORGANISATRICE**

La SAS L' OR EN CASH, représentée par Monsieur Christophe GERBER, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 512 412 628, dont le siège social est situé 12-14 rond point des Champs Elysées, 75008 PARIS, ayant pour adresse électronique [contact@orencash.fr](mailto:contact@orencash.fr), et pour numéro de téléphone 0810.110.025, (ci-après désignée la Société Organisatrice) organise une loterie, jeu gratuit sans obligation d'achat, intitulée « TRESOR EN CASH » (Ci-après désigné « le Jeu »), accessible dans les boutiques Or en Cash participantes ( Ci-après les boutiques participantes) et depuis le site internet [www.orencash.fr](http://www.orencash.fr) (ci-après le Site).

La liste des boutiques participantes est joint en annexe et accessible sur le Site.

### **ARTICLE 2 : PERSONNES POUVANT PARTICIPER**

Ce jeu est ouvert à toutes les personnes physiques majeures résidant en France Métropolitaine (y compris la Corse), à l'exclusion des membres du personnel de la société organisatrice, de ses conseils et prestataires ayant participé à l'organisation du présent Jeu, ainsi que des membres de leur famille en ligne directe (ci-après les Participants).

Une seule inscription par personne et par support d'inscription (boutique et web) est acceptée par la Société Organisatrice. Chaque participant ne peut gagner qu'une seule fois.

**2.1** La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité (ci-après le « Règlement »), ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux en vigueur en France.

**2.2** La Société Organisatrice ne saurait en aucun cas être tenue pour responsable de la participation d'une personne domiciliée dans un pays autre que la France.

### **ARTICLE 3 : DUREE**

Le Jeu est valable du 26 juin au 12 août 2017 :

- Soit, sur le Site sur une période de quarante huit jours et,
- Dans les boutiques participantes, sur une période de quarante jours excluant les jours de fermeture des Boutiques Or en Cash.

La Société Organisatrice se réserve le droit de reporter, de modifier, d'annuler ou de renouveler le Jeu si les circonstances l'exigent. En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée à ce titre.

### **ARTICLE 4 – MODALITES DE PARTICIPATION ET PRINCIPE DU JEU**

Les participants, pendant la durée du Jeu, peuvent participer au Jeu soit en déposant un bulletin de participation dans les boutiques participantes aux jours et aux heures d'ouverture des boutiques, soit en se rendant sur le site internet [www.orencash.fr](http://www.orencash.fr).

Les bulletins de participation sont disponibles dans les boutiques participantes ou sur le Site.

Pour participer au tirage au sort, il faut répondre correctement aux trois questions sous forme de QCM sur le bulletin de participation.

Un tirage au sort sera organisé afin de déterminer, au national, parmi tous les participants, les quinze gagnants.

Ce tirage au sort sera réalisé conformément aux modalités prévues à l'article 6 du présent règlement. La personne tirée au sort sera déclarée gagnante et pourra ensuite retirer son lot, dans les conditions énoncées à l'article 6.

#### **ARTICLE 5 - DOTATIONS MISES EN JEU :**

Pour ce jeu, 15 pièces en or 24 carats de 6,5 grammes Or en Cash dont la valeur est déterminé par le cours de l'or indexé par la bourse de Londres, seront mises en jeu.

#### **ARTICLE 6 - MODALITES D'ATTRIBUTION DES LOTS :**

**6.1** Le tirage au sort sera réalisé par la Société Organisatrice. Quinze gagnants seront désignés en France parmi les participants en boutique et sur le site [orencash.fr](http://orencash.fr). Le tirage au sort aura lieu semaine 36 (entre le 4 et le 10 septembre 2017).

Les gagnants seront avertis par mail semaine 37 (entre le 11 et le 17 septembre 2017) et devront confirmer leurs coordonnées par retour de mail.

**Les gagnants ayant déposés un bulletin dans une boutique OR EN CASH**, devront contacter la boutique participante dans laquelle ils ont déposé le bulletin afin de prendre un rendez-vous et retirer leur lot. Une fois la date de rendez-vous fixée, les gagnants devront se rendre dans la boutique participante L'OR EN CASH dans lequel ils ont déposé leur bulletin, entre le 16 octobre 2017 et le 16 avril 2018.

Les frais de transport entre le domicile d'un Participant gagnant et la boutique participante OR EN CASH, dans laquelle le lot doit être retiré, restent à la charge du Participant.

**Le gagnant ayant joué sur internet**, recevra, quant à lui, sa dotation à l'adresse mentionnée à la rubrique « mail de confirmation » du bulletin de participation, dans un délai de 6 à 8 semaines à compter de l'annonce du gain par courrier électronique.

**6.2** Les lots qui ne seront pas retirés avant le 17 avril 2018 resteront acquis à la Société Organisatrice et ne pourront plus être réclamés.

**6.3** Les prix ne pourront être échangés contre d'autres prix, ni contre des espèces, ni contre tout autre bien ou service.

**6.4** La valeur indiquée pour les lots correspond au prix public TTC couramment pratiqué ou estimé à la date de rédaction du Règlement, cette valeur est donnée à titre indicatif et est susceptible de variation.

Avant la remise de son lot, chaque Participant gagnant devra remplir les conditions définies dans le Règlement et **justifier de son identité**.

Une copie de ce document sera conservée par l'Or en Cash.

Chaque dotation offerte est nominative et ne peut pas être attribuée à une autre personne ni retirée par une autre personne.

#### **ARTICLE 7 – LIMITATION DE RESPONSABILITE**

**7.1.** La responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le Jeu devait être modifié, écourté ou annulé.

Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation, et/ou de reporter toute date annoncée.

**7.2.** La Société Organisatrice pourra annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, dans le cadre de la participation au Jeu ou de la détermination des gagnants.

La Société Organisatrice se réserve, dans cette hypothèse, la faculté d'écarter de plein droit toute participation émanant d'un fraudeur, sans que celui-ci ne puisse revendiquer quoi que ce soit.

La Société Organisatrice se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aura fraudé ou tenté de le faire. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des participants du fait des fraudes éventuellement commises.

#### **ARTICLE 8 – AUTORISATION DE CITER LE NOM DES GAGNANTS :**

Les Participants gagnants autorisent expressément et à titre gratuit la Société Organisatrice à publier leur nom et prénom dans la presse professionnelle, presse grand public, sur le site internet et la page Facebook de l'Or en Cash pendant une période de trois mois à compter de la date de fin du Jeu.

#### **ARTICLE 9 - DROIT D'ACCES AUX INFORMATIONS NOMINATIVES :**

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du jeu sont traitées informatiquement conformément à la loi du 6 janvier 1978, modifiée par la loi du 6 août 2004 dans le but de procéder à la gestion du jeu, de prévenir les gagnants, d'informer le public de l'identité des gagnants, et de communiquer celles-ci aux pouvoirs publics qui les réclameraient. Les participants autorisent la société Organisatrice à conserver les coordonnées de chaque participant et ce pour une durée de 1 an au maximum.

Dans ce cadre, les participants sont informés qu'ils disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des informations nominatives les concernant, qu'ils peuvent exercer en écrivant à l'adresse de l'organisateur du jeu : SAS L'OR EN CASH, 12-14 rond point des Champs Elysées, 75008 PARIS.

#### **ARTICLE 10 : LOI APPLICABLE – INTERPRETATION – LITIGES - RESPONSABILITE**

Le Règlement est exclusivement régi par la loi française notamment pour tout litige qui viendrait à naître du fait du Jeu objet des présentes ou qui serait directement ou indirectement lié à celui-ci, ce sans préjudice des éventuelles règles de conflits de lois pouvant exister. Pour tout litige entre les parties, les règles de compétence légale s'appliqueront.

Tous litiges ou difficultés d'interprétation ou d'application du présent règlement, ou toute question imprévue par le présent règlement qui viendrait à se poser, et d'une manière générale tous litiges relatifs au présent jeu, seront tranchés par la société organisatrice.

#### **ARTICLE 11 : DEPOT ET MODIFICATION DU REGLEMENT DU JEU**

Le présent règlement est téléchargeable sur le site internet de la Société Organisatrice et est disponible dans toutes les boutiques Or en Cash participantes. Il peut également vous être remis sur votre demande. Il peut aussi vous être adressé gratuitement durant la période du jeu, sur simple demande, en écrivant par courrier ou courriel à : SARL L'OR EN CASH, 12-14 rond point des Champs Elysées, 75008 PARIS, [contact@orencash.fr](mailto:contact@orencash.fr). Les frais d'envoi de votre courrier, si votre demande de règlement du jeu est faite par lettre, vous seront remboursés sur simple demande à la société organisatrice accompagnée d'un RIB ou d'un RIP. Ce remboursement se fera sur la base du tarif lent applicable pour une lettre simple de moins de 20 grammes.

**ANNEXE 2 : LISTE DES MAGASINS DE L'OR EN CASH PARTICIPANTS**

<b>VILLE</b>	<b>ADRESSE</b>	<b>CP</b>	<b>LUNDI</b>	<b>MARDI - VENDREDI</b>	<b>SAMEDI</b>
<b>Agen</b>	29 boulevard de la République	47000	14h-18h	9h15-12h / 14h-18h	9h15-12h
<b>Aix-les-Bains</b>	361 boulevard du Président Wilson	73100	14h-18h	9h15-12h / 14h-18h	9h15-12h
<b>Alès</b>	4 rue Rollin	30100	14h-18h	9h15-12h / 14h-18h	9h15-12h
<b>Ambérieu en Bugey</b>	18 place du 8 mai 1945	01500	14h-18h	9h15-12h / 14h-18h	9h15-12h
<b>Angoulême</b>	17 rue de Montmoreau	16000	14h-18h	9h15-12h / 14h-18h	9h15-12h
<b>Aubagne</b>	1 avenue Loulou Delfieu	13400	14h-18h	9h15-12h / 14h-18h	9h15-12h
<b>Bayonne</b>	31 rue Thiers	64100	14h-18h	9h15-12h / 14h-18h	9h15-12h
<b>Béziers</b>	23 rue de la République	34500	14h-18h	9h15-12h / 14h-18h	9h15-12h
<b>Blois</b>	65 rue Denis Papin	41000	14h-18h	9h15-12h / 14h-18h	9h15-12h
<b>Bonneville</b>	36 avenue des Glières	74130	14h-18h	9h15-12h / 14h-18h	9h15-12h
<b>Boulazac</b>	2 route d' Atur	24000	14h-18h	9h15-12h / 14h-18h	9h15-12h
<b>Bourges</b>	26 rue Mirebeau	18000	14h-18h	9h15-12h / 14h-18h	9h15-12h
<b>Bourgoin-Jallieu</b>	7-9 avenue Gambetta	38300	14h-18h	9h15-12h / 14h-18h	9h15-12h
<b>Brest</b>	2 square Monseigneur Roull	29200	14h-18h	9h15-12h / 14h-18h	9h15-12h

<b>Brive-la-Gaillarde</b>	40 avenue Maillard	19100	9h15-12h / 14h-18h	9h15-12h / 14h-18h	Fermé
<b>Cannes</b>	91 boulevard Carnot	06400	14h-18h	9h15-12h / 14h-18h	9h15-12h
<b>Chalon-sur-Saone</b>	26 rue de Belfort	71100	14h-18h	9h15-12h / 14h-18h	9h15-12h
<b>Chambéry</b>	22 avenue des Ducs de Savoie	73000	14h-18h	9h15-12h / 14h-18h	9h15-12h
<b>Chateauroux</b>	26 square St John Perse	36000	14h-18h	9h15-12h / 14h-18h	9h15-12h
<b>Clermont-Ferrand</b>	13 avenue du Colonel Gaspard	63000	14h-18h	9h15-12h / 14h-18h	9h15-12h
<b>Davézieux</b>	2029 route de Lyon	07430	14h-18h	9h15-12h / 14h-18h	9h15-12h
<b>Dinan</b>	30 rue des Rouairies	22100	14h-18h	9h15-12h / 14h-18h	9h15-12h
<b>Draguignan</b>	13, Allée d'Azemar	83300	14h-18h	9h15-12h / 14h-18h	9h15-12h
<b>Fougères</b>	9 boulevard du Général Leclerc	35300	14h-18h	9h15-12h / 14h-18h	9h15-12h
<b>Grenoble</b>	Pont de Catane – 65, boulevard Joseph Vallier	38100	Fermé	9h15-12h / 14h-18h	9h15-12h / 14h-18h
<b>Grenoble/Saint Martin d'Hères</b>	5 bis rue Jules Flandrin	38100	14h-18h	9h15-12h / 14h-18h	9h15-12h
<b>Hyères</b>	6 avenue Ambroise Thomas	83400	14h-18h	9h15-12h / 14h-18h	9h15-12h
<b>Issoire</b>	21 boulevard Albert Buisson	63500	14h-18h	9h15-12h / 14h-18h	9h15-12h

<b>La Seyne-sur-Mer</b>	15 quai Gabriel Péri – Face au Port	83500	14h-18h	9h15-12h / 14h-18h	9h15-12h
<b>Le Cannet-des-Maures</b>	830 avenue De Verdun	83340	14h-18h	9h15-12h / 14h-18h	9h15-12h
<b>Le Puy en Velay</b>	22 boulevard Maréchal FAYOLLE	43000	14h-18h	9h15-12h / 14h-18h	9h15-12h
<b>Le Taillan - Médoc</b>	33 rue du Docteur Roger Romefort	33320	14h-18h	9h15-12h / 14h-18h	9h15-12h
<b>Lesparre – Médoc</b>	17-19 route de Bordeaux	33340	14h-18h	9h15-12h / 14h-18h	9h15-12h
<b>Libourne</b>	1 allée Robert Boulin	33500	14h-18h	9h15-12h / 14h-18h	9h15-12h
<b>Limoges</b>	17, rue Jean Jaurès	87000	14h-18h	9h15-12h / 14h-18h	9h15-12h
<b>L'Isle-sur-la-Sorgue</b>	Cours René Char - Bat D L'orée de L'Isle	84800	14h-18h	9h15-12h / 14h-18h	9h15-12h
<b>Lons-le-Saunier</b>	11 avenue Thurel	39000	14h-18h	9h15-12h / 14h-18h	9h15-12h
<b>Lunel</b>	208 boulevard Lafayette	34400	14h-18h	9h15-12h / 14h-18h	9h15-12h
<b>Lyon Bellecour</b>	4 rue de la Charité	69002	14h-18h	9h15-12h / 14h-18h	9h15-12h
<b>Lyon Berthelot</b>	245 avenue Berthelot	69008	14h-18h	9h15-12h / 14h-18h	9h15-12h
<b>Mâcon</b>	15 rue Franklin - Angle quai Lamartine	71000	14h-18h	9h15-12h / 14h-18h	9h15-12h
<b>Marmande</b>	5 boulevard Gambetta	47200	14h-18h	9h15-12h / 14h-18h	9h15-12h

<b>Martigues</b>	13 quai des Girondins	13500	14h-18h	9h15-12h / 14h-18h	9h15-12h
<b>Millau</b>	Centre commercial La Capelle, kiosque 1 Impasse de la Tassette	12100	13h45-18h	9h30-12h/13h45-18h	9h30-12h
<b>Montauban</b>	119 Faubourg Lacapelle	82000	14h-18h	9h15-12h / 14h-18h	9h15-12h
<b>Montbrison</b>	32 rue Tupinerie	42600	14h-18h	9h15-12h / 14h-18h	9h15-12h
<b>Montceau-les-Mines</b>	Centre commercial - 23 avenue des Alouettes	71300	14h-18h	9h15-12h / 14h-18h	9h15-12h
<b>Montélimar</b>	10 avenue d'Aygu	26200	14h-18h	9h15-12h / 14h-18h	9h15-12h
<b>Montluçon</b>	65 Boulevard de Courtais	03100	14h-18h	9h15-12h / 14h-18h	9h15-12h
<b>Montpellier</b>	43 avenue de Toulouse	34070	14h-18h	9h15-12h / 14h-18h	9h15-12h
<b>Morestel</b>	30 avenue du Pré du Roi	38510	14h-18h	9h15-12h / 14h-18h	9h15-12h
<b>Nevers</b>	7 place Saint Sébastien	58000	14h-18h	9h15-12h / 14h-18h	9h15-12h
<b>Nimes</b>	58 bis avenue Jean Jaurès	30900	14h-18h	9h15-12h / 14h-18h	9h15-12h
<b>Orange</b>	406 avenue Charles de Gaulle	84100	14h-18h	9h15-12h / 14h-18h	9h15-12h
<b>Oullins</b>	58 grande rue	69600	14h-18h	9h15-12h / 14h-18h	9h15-12h

<b>Pertuis</b>	85 boulevard Jean Baptiste Pecout	84120	9h15-12h / 14h-18h	9h15-12h / 14h-18h	Fermé
<b>Pessac</b>	87 avenue Jean Jaurès	33600	Fermé	9h15-12h / 14h-18h	9h15-12h / 14h-18h
<b>Rennes</b>	7 quai Lamennais	35000	14h-18h	9h15-12h / 14h-18h	9h15-12h
<b>Roanne</b>	6 place des Promenades Populles	42300	14h-18h	9h15-12h / 14h-18h	9h15-12h
<b>Romans sur Isère</b>	15 bis place Jean Jaurès	26100	14h-18h	9h15-12h / 14h-18h	9h15-12h
<b>Saint-Etienne</b>	27 avenue de la Libération	42000	14h-18h	9h15-12h / 14h-18h	9h15-12h
<b>Saint-Etienne-de-Fontbellon</b>	455-1 route d'Alès Quartier les Champs	07200	14h-18h	9h15-12h / 14h-18h	9h15-12h
<b>Saint Malo</b>	68 rue de la Marne	35400	9h15-12h / 14h-18h	9h15-12h / 14h-18h	Fermé
<b>Saint Nazaire</b>	1 Bis centre République - Le Paquebot	44600	14h-18h	9h15-12h / 14h-18h	9h15-12h
<b>Saint-Bonnet-de-Mure</b>	34 route Nationale 6	69720	14h-18h	9h15-12h / 14h-18h	9h15-12h
<b>Saint-Jean-de-Maurienne</b>	206 avenue du 8 mai 1945	73300	14h-18h	9h15-12h / 14h-18h	9h15-12h
<b>Salon-de-Provence</b>	428 allée de Craponne	13300	Fermé	9h15-12h / 14h-18h	9h15-12h / 14h-18h
<b>Tarare</b>	4 rue Pêcherie	69170	14h-18h	9h15-12h / 14h-18h	9h15-12h
<b>Tassin-la-Demi-Lune</b>	18 avenue de la République	69160	14h-18h	9h15-12h / 14h-18h	9h15-12h

<b>Tours</b>	5 place Jean Jaurès	37000	14h-18h	9h15-12h / 14h-18h	9h15-12h
<b>Valence</b>	3 boulevard Maurice Clerc	26000	14h-18h	9h15-12h / 14h-18h	9h15-12h
<b>Vichy</b>	6 rue Jean Jaurès	03200	14h-18h	9h15-12h / 14h-18h	9h15-12h
<b>Vienne</b>	57 cours Romestang	38200	14h-18h	9h15-12h / 14h-18h	9h15-12h
<b>Villefranche-sur-saone</b>	235 rue Nationale	69400	14h-18h	9h15-12h / 14h-18h	9h15-12h
<b>Villeurbanne</b>	57 cours Emile Zola	69100	14h-18h	9h15-12h / 14h-18h	9h15-12h
<b>Voiron</b>	12 avenue Raymond Té-zier	38500	14h-18h	9h15-12h / 14h-18h	9h15-12h